Initiatives ministérielles

Il s'est engagé dans cette voie lorsqu'il a déposé son budget en 1990, document dans lequel il annonçait le plafonnement des dépenses pendant deux ans. Ensuite, dans son budget de 1991, il a prolongé la durée du gel, et aujourd'hui il nous dit qu'il plafonnera les dépenses jusqu'en 1995. Que le reste des provinces se le tiennent pour dit, un jour, ce sera votre tour. Le gouvernement ne vous oubliera pas. Le processus est déjà amorcé.

Avant de conclure, je voudrais simplement vous décrire, au moyen de quelques statistiques, les répercussions de cette mesure sur ma circonscription de Prince Edward—Hastings. J'ai discuté avec certains de mes électeurs et, en particulier, avec des habitants du comté de Hastings pas plus tard qu'aujourd'hui. Je leur ai demandé ce qui se passait dans leur région et si le besoin pour ce genre de programmes s'était accru. Voici les données que j'ai recueillies. Au mois d'août 1991, le nombre d'assistés sociaux dans le comté de Hastings avait augmenté de 58 p. 100. par rapport à l'année précédente et de 91 p. 100 par rapport au mois d'août 1989. Si l'on compare la situation seulement dans le comté de Hastings à celle dans la métropole torontoise, en chiffres réels, cela ne donne pas un nombre effarant, mais en pourcentage, cela veut dire que 4,94 p. 100 des habitants du comté vivent des prestations d'aide sociale, soit en tout 5 154 person-

Du mois d'août 1990 au mois d'août 1991, les prestataires d'assurance-chômage dans ma région ont augmenté de 20 p. 100. À cause des changements que le gouvernement, par manque de discernement, a jugé bon de proposer dans le projet de loi C-21 modifiant la *Loi sur l'assurance-chômage*, de plus en plus de gens deviennent inadmissibles aux prestations d'assurance-chômage et demandent par conséquent des prestations d'aide sociale, ce qui ajoute aux coûts.

Nous n'avons pas besoin de cela en Ontario. Le Canada n'en a pas besoin, pas plus que nos familles à faible revenu. Le gouvernement est à la fois peingre et dépensier au moment même où nous devrions, en tant que pays et nation, reconnaître à quel point il est important d'aider ces gens et reconnaître également le rôle crucial que ces gens peuvent jouer au sein de notre population active, dans nos entreprises et ailleurs. Au moment où nous devrions investir dans nos ressources humaines, le gouvernement les abandonne et renonce à sa responsabilité, à son devoir et à son obligation morale.

Le gouvernement, en proposant cette mesure, commet une grossière erreur. Au fil des ans, c'est notre pays, notre nation, qui en paiera le prix.

[Français]

M. John Manley (Ottawa–Sud): Monsieur le Président, je veux aujourd'hui m'engager dans ce débat au sujet du projet de loi C–32. Je crois qu'il est à propos de discuter de ce projet de loi aujourd'hui juste après les annonces du gouvernement au sujet de la Constitution canadienne, parce qu'à mon avis, c'est un projet de loi qui s'applique directement aux relations entre le gouvernement fédéral et les gouvernements provinciaux.

[Traduction]

Ce dont je ne suis pas certain en ce qui concerne ce projet de loi, c'est s'il est plus injuste ou plus trompeur. On peut certainement lui attribuer ces deux caractéristiques, mais je ne sais pas laquelle des deux est prédominante.

Il est injuste pour beaucoup des raisons que mon collègue de Prince Edward vient d'énumérer. Il réduit les fonds versés à l'Ontario, à la Colombie-Britannique et l'Alberta, les trois provinces où habitent plus de 50 p. 100 des Canadiens qui ont besoin d'aide sociale. Il s'agit d'une réduction en termes réels puisqu'on limite la croissance des fonds versés à ces provinces à un moment où l'économie, particulièrement en Ontario, est très faible depuis le début de la récession, au deuxième trimestre de 1990, et demeure faible encore aujourd'hui.

La question n'est pas de savoir si, théoriquement, nous sommes sortis de la récession ou non. Au Canada, nous mesurons une récession de la façon suivante: elle commence quand la courbe commence à descendre et finit quand la courbe commence à monter. Même si on peut dire que la reprise est arrivée dans ce sens que la courbe a commencé à monter, nous sommes encore loin d'être retombés sur nos pieds.

Nous allons continuer de traverser une période dans laquelle un grand nombre de Canadiens auront besoin d'aide sociale. C'est donc injuste de réduire à ce moment-ci les paiements aux provinces où habitent la majorité des personnes nécessiteuses.

Comme je l'ai dit en français il y a quelques instants, ce qui me déplaît vraiment dans ce projet de loi, c'est qu'il arrive à un moment où nous discutons de certains des aspects les plus importants de notre fédération. Il arrive à un moment où les efforts qu'il faut déployer pour préserver l'unité nationale pèsent lourd sur nous tous qui sommes actifs sur la scène publique, tant au niveau fédéral qu'au niveau provincial.

Le gouvernement fédéral a décidé unilatéralement de réduire sa participation à des programmes de partage des coûts établis de longue date.

Mme Clancy: C'est un scandale.